

CTL du 16 décembre 2015

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Les organisations syndicales représentatives ont décidé de ne pas siéger au Comité Technique Local convoqué ce jour. En matière d'emplois, nous estimons qu'il n'existe plus aucun dialogue social, tant au plan national que départemental, où votre seul rôle consiste à piocher dans les services pour rendre des emplois. Nous refusons de n'être convié que pour avaliser des suppressions de postes supplémentaires.

Pour 2016, ce seront donc 2130 emplois qui seront supprimés. Ces suppressions s'ajoutent aux précédentes et alimentent un véritable cercle infernal dans un contexte où, faut-il le rappeler, la charge de travail et sa complexité ne cessent d'augmenter, le tout dans un environnement dont la difficulté ne cesse de s'accroître. Ce climat de plus en plus lourd tend à favoriser voire à légitimer les actes les plus condamnables à l'encontre des agents et des services de la DGFIP.

La suppression de plus de 33.000 emplois depuis 2002 apparaît comme la démonstration que les gouvernements successifs ignorent l'importance et la complexité des missions de la DGFIP, ou pire, révèle la volonté affirmée d'affaiblir son efficacité.

Cette année, le CTL emploi du Var qui se tient habituellement en janvier est programmé le mercredi 16 décembre, le même jour que l'arbre de Noël des Finances dans le Var. La symbolique ne nous a pas échappé, et tel le père Noël, le DDFiP du Var offre aux agents 32 suppressions d'emplois pour le 1^{er} septembre 2016 soit une hausse de 18,5 % du nombre de suppressions d'une année sur l'autre. Choisir ce jour pour les suppressions d'emplois relève de la provocation.

En quelques coups de crayons, vous remettez en cause ce qui assure le fonctionnement républicain de nos services.

Au 1^{er} septembre 2015, vous avez créé un emploi B au SIP de TNO pour l'accueil commun. Au 1^{er} septembre 2016 vous supprimez un emploi B au SIP de TNO. Retour au point zéro, alors que le problème de l'effectif disponible à l'accueil est cruellement posé et n'est pas prêt d'être résolu. Il génère toujours plus de souffrance au travail par le stress induit.

Au 1^{er} janvier 2016, au mépris de toutes les règles de gestion et de dialogue social, vous supprimez la 6^e Brigade de vérification sans consultation du CTL et sans CAPL. Vous vous asseyez outrageusement sur les droits et garanties des agents, il s'agit là encore d'un pur scandale.

De même, non seulement vous imposez votre version de la mise en place des PCRPs sans discussions sur les garanties locales des agents en matière d'affectation, et sans avoir fourni les protocoles de fonctionnement qui pourraient éclairer les personnels concernés au moment de faire leur choix en matière de suivi de la mission, mais encore, vous oubliez d'indiquer, dans le tableau, les suppressions d'emplois dans les SIP (FI et cellules CSP), les PCE, les Brigades et les créations des PCRPs. Il s'agit pourtant du CTL de situation des emplois au 1^{er} septembre 2016. Les agents des services concernés ont besoin d'avoir une vision globale de cette situation. Pour illustrer le propos, le SIP de TNO par exemple perd 2 emplois B, l'un au titre des suppressions d'emplois et l'un au titre du transfert de l'emploi B CSP. Il y a donc potentiellement 2 cadres B qui peuvent perdre leur affectation locale.

Avec cynisme vous indiquez dans les documents préparatoires que la Direction financera à hauteur de 43,75% les suppressions d'emplois. Quel joli baratin, alors qu'aux derniers mouvements d'affectation locale vous avez renforcé la Direction par le biais des agents ALD et détachés : 12 A, 10 B et 4 C soit un renfort de 26 agents en réel. Vous pouvez facilement annoncer 17 suppressions en 2016 !

La vraie saignée est ailleurs. Les trésoreries vont subir 34% des suppressions et là, cela va faire mal. Après avoir vaillamment fermé LA ROQUEBRUSSANNE, vous préparez sans doute les prochaines fermetures de Trésoreries.

Il faut à tout cela ajouter votre mépris inacceptable des règles institutionnelles comme, par exemple, l'irrespect de l'article 3 du règlement intérieur du CTL qui précise que celui-ci doit être convoqué à la demande écrite de la moitié au moins des représentants titulaires du personnel. Ce n'est pas au président de décider du bien fondé ou pas de la demande. Comme pour le reste, vous bafouez le droit. La convocation d'un CTL vous a été légalement demandé et nous sommes en droit d'attendre que la réglementation s'applique. Si vous persistez à ne pas convoquer ce CTL, nous n'en resterons pas là. Vous aussi, vous avez des obligations légales.

De même lors d'un récent CHSCT vous avez répondu ne pas vouloir appliquer la circulaire relative au fonctionnement des CHSCT des MEF qui indique à propos des experts, nous citons : « *des experts peuvent être convoqués par le président à son initiative ou à celle des représentants des personnels pour être entendus sur un point ou plusieurs points... En pratique dans les CHSCT des MEF, les experts peuvent assister à la totalité des travaux...* » Fin de citation.

Si nous étions « les charlots », nous aurions pu entonner « Merci Patron ! ». Mais malheureusement, le fond est bien trop grave pour plaisanter.

Depuis deux mois, de grandes déclarations incitent les citoyens à l'ordre républicain, au respect des lois. Ces derniers jours, les élections régionales ont démontré que la colère dans ce pays est immense, les français exprimant de manière inquiétante un rejet profond (par exemple par une abstention massive).

A votre mesure, en bafouant toutes les règles, en imposant en permanence le fait du prince, vous participez à cette colère et ce ras-le-bol qui saisit aussi les agents des Finances Publiques. Vous retirez toute valeur à la parole publique.

Nous ne cessons de vous alerter mais rien n'y fait. L'urgence aujourd'hui est de rétablir la démocratie sociale, vous en avez la responsabilité pour ce qui vous revient.

Pour notre part, organisations syndicales représentatives à la DDFiP du Var, nous poursuivrons sans relâche :

- notre action résolue contre la baisse des moyens humains et budgétaires
- notre détermination à lutter pour l'amélioration de la reconnaissance et du respect des agents
- notre travail d'argumentaire sur l'utilité sociale et économique de l'ensemble des missions de la DGFIP,

- notre expression interne et externe sur la nécessité de renforcer les moyens de la DGFIP, et d'améliorer les conditions de vie au travail des agents ainsi que de mieux reconnaître leur rôle et leur technicité.